



Centre d'approvisionnement
Pêches et Océans Canada
301 promenade Bishop
Fredericton, NB,
E3C 2M6

F5211-210059

1 Mai, 2021

Object: Déplacement du ponton et de la passerelle de la Station biologique de St. Andrews (SBSA) vers le port de Bayside

ADDENDA N° 2

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 2 est émis.

Questions et réponses:

Q1 : Le propriétaire est-il disposé à accepter une autre solution pour le support de l'extrémité supérieure de la passerelle d'embarquement en aluminium, au lieu de deux pieux porteurs et d'une plateforme de 2 m sur 2 m, à condition que cette solution soit conçue et estampillée par un ingénieur?

R1 : Oui, si le responsable du projet aussi approuve le dessin.

Q2 : Quel est le type de béton utilisé pour le tablier?

R2 : À faire concevoir et estampiller par un ingénieur aux frais de l'entrepreneur, et à faire approuver par le responsable du projet.

Q3 : Quelles sont les dimensions de la barre d'armature et/ou du treillis métallique?

R3 : À faire concevoir et estampiller par un ingénieur aux frais de l'entrepreneur, et à faire approuver par le responsable du projet.

Q4 : Le garde-roues doit-il être construit en acier ou en bois?

R4 : À déterminer par un ingénieur aux frais de l'entrepreneur, et à faire approuver par le responsable du projet.

Q5 : Il n'y a pas de spécifications concernant la longueur des pieux en H.

R5 : Il incombe au soumissionnaire d'inspecter la zone de construction pour faire déterminer, par un ingénieur, la longueur requise des pieux en H, aux frais de l'entrepreneur.

Q6 : Nous n'avons pas de modèle du mécanisme de fixation existant pour le ponton; peut-on utiliser l'existant ou avez-vous un modèle à proposer?

R6 : Le responsable du projet n'a pas de modèle à proposer. La condition du mécanisme de fixation existant du quai est inconnue, étant donné que la station biologique de St. Andrews est fermée puisqu'elle pourrait s'effondrer n'importe quand. L'entrepreneur doit, à ses frais, s'adresser à un ingénieur pour déterminer comment accéder au quai et évaluer la condition du mécanisme de fixation, pour déterminer s'il peut être réutilisé, et obtenir l'approbation du responsable du projet avant de réutiliser tout élément ou l'ensemble du mécanisme de fixation existant. Le cas échéant, l'entrepreneur doit aussi tenir compte de la séquence de construction.

Q7 : Le support de fixation supérieur des pieux en H du quai/de la dalle en béton est galvanisé; qu'en est-il de la taille, de la longueur, de la largeur et du type?

R7 : À faire concevoir et estampiller par un ingénieur aux frais de l'entrepreneur, et à faire approuver par le responsable du projet.



Q8 : Des arpenteurs doivent-ils procéder à un levé bathymétrique?

R8 : Oui, aux frais de l'entrepreneur.

Q9 : À quel point le levé doit-il être précis concernant les palplanches et les rochers?

R9 : À déterminer par un ingénieur aux frais de l'entrepreneur, et à faire approuver par le responsable du projet.

Q10 : Avez-vous besoin de l'épaisseur précise des palplanches ou une estimation suffit-elle?

R10 : Une estimation n'est pas acceptable.

Q11 : Au point 8 de la portée des travaux, quelle précision demandez-vous?

R11 : À déterminer par un ingénieur aux frais de l'entrepreneur, et à faire approuver par le responsable du projet.

Q12 : Qui fera l'inspection avant et après le dragage? Le client? L'entrepreneur?

R12 : À déterminer par le responsable du projet. Aux fins d'une estimation des coûts, veuillez indiquer le coût de l'inspection dans la soumission.

Q13 : Où se trouve le dépôt de dragage?

R13 : À discuter et à déterminer avec le gestionnaire du port de Bayside. Aux fins d'une estimation des coûts, veuillez supposer que le dépôt se trouve à moins d'un kilomètre du secteur du port de Bayside.